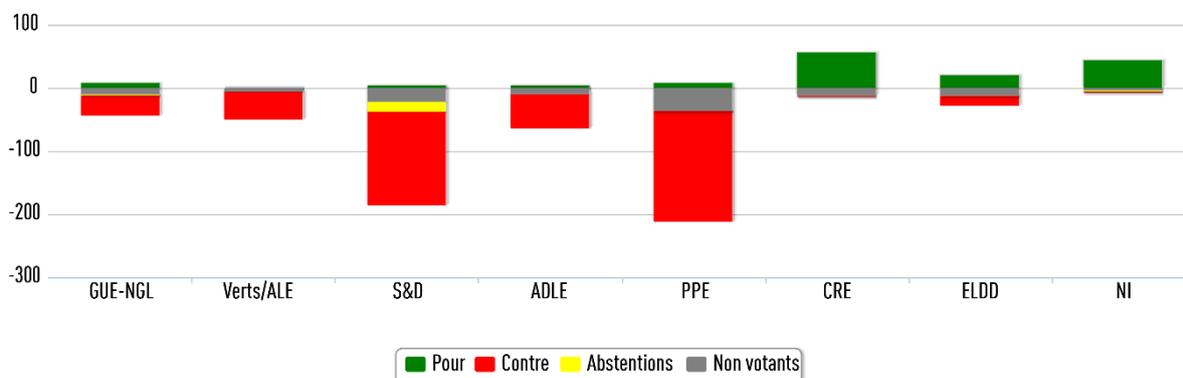


L'UE devrait-elle s'opposer à l'instauration de normes minimales pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse ?

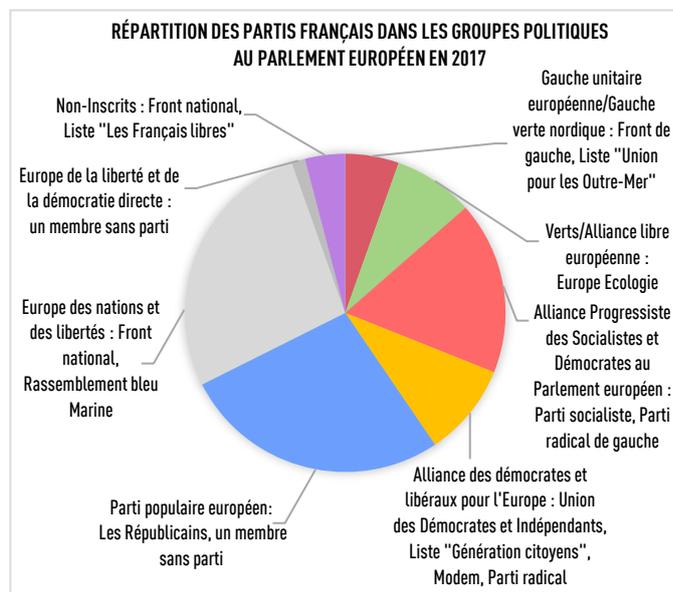
Le vote des parlementaires européens



La politique sociale relève généralement de la compétence des États membres de l'Union européenne. Toutefois, à certaines occasions, la Commission a essayé d'établir des cadres communs en matière de normes sociales et du travail dans l'UE.

Une résolution approuvée par le Parlement européen a ainsi appelé la Commission à proposer un cadre juridique européen comprenant des normes minimales contraignantes pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse, y compris en ce qui concerne la qualité de l'apprentissage, des salaires décents pour les jeunes et l'accès aux services publics de l'emploi.

Le groupe CRE, conservateur et critique à l'égard des institutions européennes, était opposé à cette proposition et a déposé un amendement visant à supprimer la phrase correspondante. Finalement, la majorité des députés a soutenu l'appel à la mise en place d'un cadre européen dans ce domaine, à l'exception des parlementaires CRE, ENL et d'une partie des députés ELDD qui ont voté en faveur de l'amendement.



Les trois parlementaires français d'Outre-Mer ont voté conformément à la position de leurs groupes politiques respectifs et appelé à la mise en place d'un nouveau cadre juridique prévoyant des normes minimales en faveur des garanties pour la jeunesse. Tous ont donc rejeté l'amendement présenté par le groupe eurosceptique.

L'UE devrait-elle s'opposer à l'instauration de normes minimales pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse ?

Le vote des parlementaires européens d'Outre-Mer*.

Contre

Younous OMARJEE



L'Union pour les Outremer

GUE/NGL

Maurice PONGA



Les Républicains

PPE

Louis-Joseph MANSCOUR



Parti socialiste

S&D